

**DÉROULEMENT DE LA SOUTENANCE
DESTINÉ AU PRÉSIDENT DU JURY,
À LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES ARTS OU À SON REPRÉSENTANT
ET AUX ÉVALUATEURS DE LA THÈSE**

Vérification du quorum

- La doyenne (ou son représentant) vérifie le quorum, atteint lorsqu'il ne manque pas plus d'un membre du jury. S'il n'y a pas quorum, elle retarde ou reporte la soutenance.

Ouverture de la soutenance – doyenne ou représentant de la doyenne

- La doyenne (ou son représentant) déclare la soutenance officiellement ouverte. Elle souhaite la bienvenue à l'assistance, souligne l'importance de l'événement et présente l'étudiant et les membres du jury dans l'ordre suivant :
 - membres externes à l'Université ;
 - membres externes au département ou au programme ;
 - membres du département ou du programme ;
 - direction et, s'il y a lieu, codirection de thèse.
- Puis, la doyenne (ou son représentant) laisse la parole au président du jury.
- Le président du jury décrit ainsi le déroulement de la soutenance :
 - l'étudiant présente sa thèse pendant environ trente minutes ;
 - une période de questions de la part des membres du jury suit ;
 - une période de questions de l'assistance suit ;
 - enfin, le jury se retire pour délibérer.

Exposé de l'étudiant

- Le président du jury invite l'étudiant à présenter sa thèse en s'inspirant de la formulation suivante :

Madame ou Monsieur _____ vous avez présenté une thèse intitulée _____ en vue de l'obtention du Doctorat en _____ (études et pratiques des arts ou études littéraires ou histoire de l'art ou muséologie, médiation et patrimoine ou sémiologie).

Les membres du jury ont évalué votre thèse et l'ont acceptée pour soutenance. Je vous invite donc à nous en faire une brève présentation d'environ trente minutes, après quoi je donnerai la parole aux membres du jury.

- Dans son exposé, l'étudiante, l'étudiant :
 - situe brièvement son sujet de recherche, précise les problèmes auxquels il s'est intéressé et justifie la pertinence de sa thèse pour l'avancement des connaissances ;
 - définit brièvement les principaux éléments conceptuels et théoriques de sa recherche, en énonce les objectifs et les hypothèses, en fait ressortir les aspects les plus caractéristiques et originaux ;
 - présente la méthodologie de sa recherche ainsi que les résultats ;
 - énonce les principales conclusions et contributions de sa thèse ;
 - évoque les suites, prolongements et retombées possibles de sa recherche.

Si l'étudiante, l'étudiant souhaite exprimer des remerciements à sa direction de thèse, à son comité d'encadrement, aux membres du jury ou à d'autres personnes, il le fait après que la décision du jury lui a été communiquée.

Questions et commentaires des membres du jury

- Le président du jury invite ensuite chacun des membres du jury à prendre la parole pour formuler des questions précises à l'étudiant. Ceux-ci disposent d'une vingtaine de minutes pour poser leurs questions. Il peut y avoir un ou plusieurs tours de parole. L'ordre des interventions est le suivant :
 - membres externes à l'Université ;
 - membres externes au département ou au programme ;
 - membres du département ou du programme ;
 - le codirecteur de thèse, le cas échéant ;
 - le président du jury ;
 - le directeur de thèse.

Chaque membre doit éviter de lire de longs passages de son rapport écrit. Chacun doit plutôt faire de brefs commentaires et adresser des questions précises et pertinentes sur la thèse elle-même. Après chaque question, le président donne la parole à l'étudiant pour lui permettre de répondre. Le président peut intervenir, au besoin, pour clarifier une question et s'assurer que l'étudiant l'a bien comprise. Il peut en outre refuser une question qui lui paraîtrait sérieusement déplacée, tout à fait hors d'ordre ou totalement dénuée de pertinence.

- En l'absence d'un membre du jury, le président adresse à l'étudiante, l'étudiant les questions soumises par l'évaluateur absent.

Normalement, la durée de la période de questions provenant du jury ne devrait pas excéder deux heures.

Période de questions de l'assistance

- Lorsque les membres du jury n'ont plus de questions à poser à l'étudiant, le président demande aux personnes de l'assistance si elles ont des questions. Cette dernière période de questions dure au plus trente minutes.

Délibération du jury

- Le jury se retire alors pour délibérer en présence de la doyenne (ou son représentant) Les délibérations sont confidentielles.

Dans ses décisions concernant l'évaluation de thèse, le jury tient compte non seulement du texte écrit mais aussi de la maîtrise du sujet par l'étudiant et de ses habiletés d'argumentation et de communication lors de la soutenance. Les aptitudes à la communication orale, même si elles peuvent faire l'objet de commentaires des membres du jury, ne doivent pas justifier à elles seules le rejet de la thèse.

La décision du jury initial quant à l'acceptation ou au rejet de la thèse doit être prise à l'unanimité des membres participant à la soutenance, à défaut de quoi la doyenne demande au vice-recteur de constituer un deuxième jury.

La décision du jury initial quant aux corrections mineures à apporter au texte et à l'évaluation de la thèse par une mention (excellent, très bien, bien), est prise à la majorité des votes des membres du jury participant à la soutenance. La direction de recherche de l'étudiant n'a droit qu'à un seul vote.

Communication de la décision du jury

- Au retour du jury, le président communique publiquement la décision du jury, en s'inspirant de la formulation suivante :

Madame ou Monsieur _____, après avoir évalué votre thèse, assisté à la soutenance que vous en avez faite et délibéré entre eux, les membres du jury recommandent que l'Université accepte votre thèse comme satisfaisant aux exigences du Doctorat en _____ (études pratiques des arts ou ou études littéraires ou histoire de l'art ou muséologie, médiation et patrimoine ou sémiologie) et qu'elle vous accorde le grade de *Philosophiae Doctor* (Ph. D.).

S'ils le jugent à propos, les membres du jury peuvent ajouter, par la voix du président, un bref résumé de leurs commentaires.

- La doyenne (ou son représentant) remercie les membres du jury, félicite l'étudiant et l'invite, le cas échéant, à exprimer ses remerciements.

Suivi de la soutenance

- **Tout de suite après la soutenance, la présidente, le président du jury consigne les décisions et commentaires du jury sur le formulaire approprié *Évaluation révisée d'une thèse de doctorat* (SDU-104a), le signe, le fait signer par tous les autres membres du jury et le remet à la doyenne, au doyen ou à sa représentante, son représentant.** Celle-ci, celui-ci l'achemine pour signatures à la direction du programme, qui l'acheminera au décanat. Finalement, le décanat l'achemine à l'étudiante, l'étudiant ainsi qu'au Registrariat pour dépôt officiel au dossier.
- La direction de thèse de l'étudiant est responsable de superviser les corrections mineures éventuellement demandées par le jury et d'autoriser le dépôt du texte corrigé. Au moment du dépôt final, la direction de thèse remplit et signe le formulaire SDU-1088 Approbation de corrections mineures et de répartition des crédits d'enseignement, ainsi que le formulaire SDU-522 Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs
- L'étudiant dépose, selon les normes en vigueur, deux (2) copies de la version finale de sa thèse au programme, dans les deux mois qui suivent la soutenance. Le programme fera ensuite parvenir ces copies et les deux formulaires auprès de la coordonnatrice responsable au Décanat de la Faculté, qui assurera le suivi menant à la diplomation.